

FICHE SIGNALÉTIQUE DE SECURITE DU PRODUIT

Téléphone (Urgence):
1-847-367-7700
Rust-Oleum Corp.
www.rustoleum.com

1 Identification du Produit et de la Société

Nom du Produit: BEYE 3-GL OIL BASE Date: 02/08/2011
 Identification: 3543
 Classe/utilisation du
Produit: Primer/ Oil Based
 Fournisseur: Rust-Oleum Corporation Fabricant: Rust-Oleum Corporation
 11 Hawthorn Parkway 11 Hawthorn Parkway
 Vernon Hills, IL 60061 Vernon Hills, IL 60061
 USA USA
 Préparée Par: Département De Régulateur

2 - Composition / Informations Sur Les Composants

Chemical Name	CAS Number	Weight % Less Than		ACGIH TLV-TWA	ACGIH TLV-STEL	OSHA PEL-TWA	OSHA PEL CEILING
Distillat Léger Hydrotraité	64742-47-8	15.0		200 mg/m3	N.E.	N.E.	N.E.
Silicate de Magnésium	14807-96-6	10.0		2 mg/m3	N.E.	0.1 mg/m3	N.E.
Bioxyde Titanique	13463-67-7	10.0		10 mg/m3	N.E.	15 mg/m3 (Total Dust)	N.E.
Solvant Naphta, Aromatique Léger	64742-95-6	10.0		50 ppm	N.E.	50 ppm	N.E.
Aluminium silicate	1332-58-7	5.0		2 mg/m3		15 mg/m3	
Silice Cristalline	14808-60-7	1.0		0.025 mg/m3	N.E.	0.1 mg/m3 (Respirable)	N.E.

3 - Identification Des Dangers

*** Principaux Dangers ***: Contient Dioxyde de silicium qui peut provoquer le cancer. Nocif si inhale. Peut affecter le cerveau ou le système nerveux causant des étourdissements, maux de tête ou nausées. Dangereux si ingère. Provoque une irritation des yeux. Vapeurs irritantes pour les yeux et les voies respiratoires. Liquide et vapeurs combustibles.

Effets de surexposition - Contact Oculaire: Provoque une irritation des yeux.

Effets de surexposition - Contact De Peau: Peut provoquer une irritation cutanée.

Effets de surexposition - Inhalation: Les concentrations élevées de vapeurs sont irritantes pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons. Peut causer des maux de tête ou des étourdissements. Nocif si inhale.

Effets de surexposition - Ingestion: Risque d'aspiration si ingère; peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. La substance peut être nocive si ingérée.

Effets de surexposition - Chroniques Risques: IARC énumère I Dioxyde de titane comme carcinogène humain possible (groupe 2B).

L'exposition significative n'est pas prévue pendant l'application ou le séchage de brosse.

Le risque de surexposition dépend de la durée et du niveau de l'exposition à la poussière du ponçage répété des surfaces ou de la brume de jet et de la concentration réelle du bioxyde titanique dans la formule. Des recherches ont établi un lien entre la surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants et les lésions permanentes du cerveau et du système nerveux. Contient de la silice cristalline sous forme de dioxyde de

silicium. L'inhalation excessive de poussiere de silice cristalline inhalable peut causer une maladie pulmonaire, une silicose ou le cancer des poumons. On ne prevoit pas une exposition importante lors de l'application au pinceau ou lors du sechage. Le risque de surexposition depend de la duree et du niveau d'exposition a la poussiere provenant du sablage repete de surfaces ou au brouillard de pulverisation et de la concentration actuelle de silice cristalline dans la formule. La silice cristalline figure sur la liste du CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) dans la classe 1 - < cancerogene pour les humains> et sur la liste du NTP (National Toxicology Program) dans la classe 2 - .

Voies D'Absorption: Contact De Peau, Absorption de peau, Inhalation, Ingestion, Contact D'Oeil

4 - Premiers Secours

Contact avec la yeux: Immédiatement tenir les yeux ouverts et rincer a l'eau abondamment pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins medicaux.

Contact avec la peau: Laver a l'eau et au savon. Obtenir des soins medicaux si une irritation se developpe ou si elle persiste.

Inhalation: Transporter la personne a l'air frais. En cas d'arret respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de gene respiratoire, donner de l'oxygene. Obtenir des soins medicaux immediatement.

Ingestion: Risque d'aspiration : Ne pas provoquer le vomissement et ne rien administrer par voie orale, car ce produit peut penetrer dans les poumons et causer de graves lesions pulmonaires. Obtenir des soins medicaux immediatement.

5 - Mesures De Lutte Contre L'incendie

Point d'éclair, F: 104 F (Setaflash)

Moyens d'extinction: Film Forming Foam, Carbon Dioxide, Dry Chemical, Water Fog

Risques Peu Communs d'incendie et d'explosion: Garder les contenants hermetiquement fermes.

Méthodes Particulières d'intervention: Evacuer les lieux et combattre l'incendie a une distance securitaire. On peut utiliser de l'eau pour refroidir les contenants fermes afin d'empêcher la montee de la pression et la possibilite d'auto-inflammation ou d'explosion.

6 - Mesures En Cas De Disperion Accidentelle

Tapes À prendre Si Le Matériel Est libéré Ou Renversé: Eliminer le produit conformément aux reglements municipaux, provinciaux et federaux. Ne pas incinerer les contenants fermes. Confiner le liquide renverse avec du sable ou de la terre. NE PAS utiliser un materiau combustible tel que de la sciure de bois.

7 - Manipulation Et Stockage

Manipulation: Eviter le contact avec les yeux. Se laver a fond apres avoir manipule le produit. Se laver les mains avant de manger. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Suivre toutes les indications figurant sur la fiche de securite du produit et sur les etiquettes, meme lorsque le contenant est vide, car il peut encore contenir des residus.

Stockage: Garder les contenants hermetiquement fermes. Tenir loin de la chaleur, du materiel electrique, des etincelles et de la flamme nue. Tenir loin de la chaleur, des etincelles, de la flamme et des sources d'inflammation. Garder le contenant ferme lorsque le produit n'est pas utilise.

8 - Contrôle De L'exposition / Protection Individuelle

Mesures d'ordre Technique: Creer une ventilation transversale en ouvrant toutes les portes et fenetres pour empecher l'accumulation de vapeurs. Utiliser une enceinte de confinement, une ventilation locale ou autres mesures techniques afin de maintenir les niveaux de particules en suspension dans l'air sous les limites d'exposition recommandees.

Protection Respiratoire: Un programme de protection respiratoire respectant les normes OSHA 1910.134 et ANSI Z88.2 doit etre suivi lorsque les conditions du lieu de travail necessitent le port d'un respirateur. Il peut etre permis de porter un respirateur d'epuration d'air muni d'une cartouche ou d'un reservoir de protection contre les vapeurs organiques approuve par le NIOSH/MSHA dans certaines circonstances lorsqu'il est probable que les concentrations de particules en suspension dans l'air depassent les limites d'exposition. Les respirateurs d'epuration d'air n'offrent qu'une protection limitee. Utiliser un respirateur a adduction d'air a pression positive s'il y a un risque de rejet non controle, si les limites d'exposition ne sont pas connues ou dans les situations ou un respirateur d'epuration d'air n'offre pas une protection adequate.

Protection de la Peau et du Corps: Les gants en nitrile ou en neoprene peuvent offrir une protection cutanee suffisante. Utiliser des gants etanches afin d'eviter le contact avec la peau et l'absorption de ce produit par la peau.

Protection des Yeux: Porter des lunettes de securite concues pour proteger contre les eclaboussures de liquides.

OL'autre matériel de protection: Consulter le superviseur de la securite ou l'hygieniste industriel pour obtenir de plus amples renseignements concernant l'equipement de protection individuelle et son application.

Mesures d'hygiène: Se laver a fond avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer.

9 - Propriétés Physiques et Chimiques

Densité de Vapour:	Plus lourd que l'air	Odeur:	Mild
Apparence:	Liquide	Taux d'Évaporation:	Plus lent que l'éther
Solubilité - dans l'eau:	None	Point De Gel:	N.D.
Masse Volumique:	1.584	PH:	N.A.
Etat Physique:	Liquide		

10 - Stabilité et Réactivité

Conditions À éviter: Eviter toutes les sources d'inflammation possibles.

Matières à Éviter: Incompatible avec les oxydants forts, les acides forts et les alkalis forts.

Produits de Décomposition Dangereux: Par la flamme nue, le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone. La flamme produit l'irritation.

Réactions Dangereuses: Ne se produira pas dans des conditions normales.

Stabilité: Ce produit est stable dans des conditions normales de stockage.

11 - Informations Toxicologiques

Chemical Name	LD50	LC50
Distillat Léger Hydrotraité	>3160 mg/kg (Skin)	N.E.
Silicate de Magnésium	N.E.	TCLo: 11 mg/m3 (Inhalation)
Bioxyde Titanique	>7500 mg/kg (Rat, Oral)	N.E.
Solvant Naphta, Aromatique Léger	4700 mg/kg (Rat, Oral)	3670 mg/kg (Rat, Inhalation)
Aluminium silicate		
Silice Cristalline	N.E.	N.E.

12 - Informations Écologiques

Informations Écologiques: Le produit est un mélange des composantes indiquées.

13 - Considérations Relatives à L'élimination

Considérations Relatives à L'élimination: Eliminer le produit conformément aux règlements et ordonnances municipaux, provinciaux et fédéraux. Ne pas permettre au produit de s'infiltrer dans les collecteurs d'eaux pluviales ou les égouts.

14 - Informations Relatives au Transport

	National (USDOT)	International (IMDG)	Aérien (IATA)
Nom Approprié D'Expédition:	Paint, Not Regulated	Paint	Paint
Classe de Danger:	N.A.	3	3
Nom UN/NA:	N.A.	UN1263	UN1263
Groupe d'Emballage:	N.A.	III	III
Quantité Limitée:	No	IMDG 34-08, 3.4.7	Yes

15 - Informations Réglementaires

CERCLA - SARA Catégorie De Risque

Ce produit a été passé en revue catégories de risque selon EPA les ' promulguées sous les sections 312 311 and de l'amendement de Superfund et de l'acte de Reauthorization de 1986 (le titre de SARA III) et est considéré comme, sous des définitions applicables, rencontrer les catégories suivantes:

RISQUE DE SANTE IMMEDIAT, RISQUE DE SANTE CHRONIQUE, RISQUE D'INCENDIE

Section 313 de SARA:

Ce produit contient les substances suivantes sujet aux conditions d'enregistrement de la section 313 du titre III de l'amendement de Superfund et de l'acte de Reauthorization de la partie 372 de 1986 et 40 CFR:

TSCA:

Ce produit contient les substances chimiques suivantes sujet aux conditions d'enregistrement de TSCA 12(b) si exporté des U.S.A.:

U.S.A. Règlements D'État:

New Jersey RTK:

Les matériaux suivants sont non-dangereux, mais sont parmi les cinq composants principaux dans ce produit.

<u>Chemical Name</u>	<u>CAS Number</u>
Carbonate de Calcium	1317-65-3
High Solids Alkyd Resin	63148-69-6

Pennsylvanie RTK:

Les ingrédients non-dangereux suivants sont présents dans le produit plus grands qu'à 3%.

<u>Chemical Name</u>	<u>CAS Number</u>
Carbonate de Calcium	1317-65-3
High Solids Alkyd Resin	63148-69-6
Carbonate de Magnésium	546-93-0

Reglementations Internationales:

Réglementation Canadienne:

Cette fiche signalétique (FS) a été préparé conformément aux règlements de produit contrôlés sauf pour l'utilisation des 16 entêtes.

CANADIAN CLASSE SIMDUT: B3 D2A D2B

16 - Autres Informations

Classements NFPA:

Santé: 2 Inflammabilité: 2 Instabilité: 0

Contenu COV, GR/LTR: 328

Raison de Révision:

Légende:: N.A. - Non applicable, N.E. - Non établi, N.D. - Non déterminé

Rust-Oleum Corporation estime que, au mieux de ses connaissances, d'information et de conviction, les informations contenues ci-dessus soient exactes et fiables à la date de cette fiche de données de sécurité. Pourtant, parce que les conditions de manipulation, utilisez et l'entreposage de ce matériel est au-delà de notre contrôle, nous ne supposons aucune responsabilité ou de passif pour la blessure personnelle ou le dommage de propriété encouru par l'utilisation de ce matériel. Rust-Oleum Corporation ne rend aucune garantie, exprimée ou implicite, à propos l'exactitude ou l'intégrité des données ou des résultats obtenu de leur utilisation. Tous matériels peuvent présenter des dangers inconnus et devraient être utilisés avec la prudence. L'information et les recommandations en cette fiche technique matérielle de sûreté sont offertes pour la considération et l'examen d'utilisateurs. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer la convenance finale de ces information et données et de se conformer à tous les international applicable, fédéral, état et lois locales et règlements.